

Au cours de la dernière session, de concert avec d'autres députés, j'avais permis qu'un certain projet de loi soit adopté à la hâte à la dernière minute. Il s'agissait d'un amendement concernant les femmes indiennes. Ce projet de loi a été envoyé au Sénat à toute vapeur. Ce fut embarrassant pour le Parlement, car un sénateur ayant refusé son accord, le projet de loi est resté en plan au *Feuilleton*. Un jour ou l'autre, on finira par devoir adopter cette mesure, mais nous ne sommes manifestement pas prêts à le faire maintenant. Ce serait faire preuve d'irresponsabilité que des législateurs comme nous adoptent une mesure législative à toute vapeur, pour le principe ou par avantage politique. S'il vaut la peine d'adopter cette mesure, il vaut également la peine de nous y prendre de la bonne façon.

Je voudrais signaler certaines dispositions du projet de loi que le comité devrait examiner de près. Je le répète, la population souhaite manifestement que nous nous montrions plus sévères à l'endroit des conducteurs en état d'ébriété et des conducteurs ivres. Avec ce projet de loi, nous lui montrons que nous avons reçu son message. Mais je voudrais demander au secrétaire parlementaire si des peines plus lourdes vont réellement résoudre le problème. Le ministre de la Justice a dit que non durant son exposé. Il a dit en fait que ces peines auraient un effet à court terme parce que les gens vont penser qu'ils pourraient ne pas se faire prendre. Ils vont savoir que les lois sont plus sévères, mais cette crainte finira par se dissiper à long terme.

J'ai eu la chance de jeter un coup d'œil sur une étude réalisée par H. Lawrence Ross, de l'Université d'État de Buffalo, et publiée sous le titre «Deterring the Drinking Driver». Je vais me reporter à cette étude car elle aborde les sujets dont a parlé le ministre de la Justice. Voici ce qu'on peut lire à la page 111:

Les mesures axées sur la dissuasion sont cependant discutables à long terme. On n'a pas réussi à démontrer scientifiquement dans aucun cas que ces mesures donnaient des résultats à long terme dans les conditions observées dans quelque État que ce soit. Cela ne signifie pas que ces mesures ne permettent aucun espoir, mais plutôt que leur succès—s'il est réalisable—nécessitera probablement quelque chose d'autre que ce qui s'est déjà fait dans le passé. D'après les données accumulées, il ne suffira pas d'importer d'autres éléments de la politique scandinave dans d'autres États en escamotant que la Norvège et la Suède possèdent la solution. De plus, l'expérience a fortement discrédité jusqu'à présent la mesure consistant à aggraver tout simplement les peines sanctionnant l'ivresse au volant. Les mesures qui laissent entrevoir le plus d'espoir en matière de dissuasion consisteraient à multiplier les moyens réels d'arrêter et de condamner les automobilistes conduisant en état d'ébriété.

Le ministre de la Justice a reconnu dans son discours que ce n'est pas l'aggravation des peines qui va régler le problème à long terme. Le projet de loi aggrave les peines. Le ministre a dit qu'il prônerait des sentences d'emprisonnement, citant l'exemple du président d'une banque suisse. Nous savons qu'en Scandinavie, en Norvège et en Suède, les peines sont plus sévères pour le premier délit. Et j'estime que dans quelques années, nous reviendrons pour adopter une loi de ce genre. Nous voudrions probablement mettre en prison le conducteur en état d'ivresse. Ce que je dis, c'est que ce n'est quand même pas cela qui va régler le problème. L'aggravation des peines va peut-être le régler en partie, mais elle ne fera pas tout.

Le Canadien moyen connaît très bien nos cours provinciales ou nos juridictions subalternes. Quand on examine un rôle, on voit qu'il y a habituellement deux ou trois causes d'ivresse au volant par jour et par juge. Ces causes prennent beaucoup de temps aux tribunaux. C'est à ce niveau-là que la plupart des Canadiens ont habituellement des ennuis. J'ai constaté dans

ma pratique que dans l'ivresse au volant il y a beaucoup de récidives.

On l'a vu également aux statistiques que le ministre nous a données aujourd'hui. J'ai constaté dans ma pratique que ce sont souvent des condamnés à répétition qui s'adonnent à l'alcool. Il est plutôt rare que celui qui a trop bu à une réception se fasse prendre et accuser d'ivresse au volant. Ce sont généralement ceux qui s'adonnent à l'alcool qui se font prendre, et c'est un symptôme de problèmes plus profonds. L'avocat qui défend un accusé d'ivresse au volant constate souvent qu'il lui était déjà arrivé d'être stoppé par un agent, qui l'avait ensuite laissé filer n'étant pas trop sûr de son état. En Colombie-Britannique, autrefois, le permis de conduire pouvait être suspendu séance tenante. Cependant, les intéressés finissaient par être accusés de conduite en état d'ébriété.

• (1240)

Il s'agit vraiment d'un problème d'alcoolisme, d'une question de traitement. Ce que nous avons tenté de faire à la Commission de l'alcool et des drogues de la Colombie-Britannique... J'ai un peu de mal à m'exprimer. Les députés pourraient peut-être aller parler dans le corridor. Je suis désolé, monsieur le Président, mais cela me distrait un peu. Nous avons établi des comités de citoyens de la localité. A Nanaïmo, en Colombie-Britannique, des groupes bénévoles offraient des programmes d'information aux automobilistes déjà condamnés, dans le cadre desquels ils devaient s'entretenir avec le coroner de même qu'avec un médecin, des policiers et des infirmières de l'endroit. Cela a eu un certain effet de choc. Ils devaient ensuite s'entretenir avec des spécialistes de l'emploi et autres personnes du genre. Il ne s'agissait pas de professionnels de grande classe, mais bien de gens de l'endroit. Cela ne coûtait pas très cher, parce que le tout reposait surtout sur le bénévolat. Nous avons fourni des films, des accessoires et autres choses du genre. Cela a coûté très peu cher au gouvernement. Nous avons commencé à obtenir de bons résultats en ce sens que nous empêchions qu'il y ait récidive. Petit à petit, on s'est rendu compte que le problème de la conduite en état d'ébriété doit préoccuper tout le monde.

J'ai quelque chose à dire aux Canadiens. Il ne convient sans doute pas de critiquer ses électeurs, mais les Canadiens sont hypocrites à ce sujet. Chacun voudrait que cesse la conduite en état d'ébriété. Nous voulons des amendes plus sévères, du moins le disons-nous. Par contre, nous ne sommes pas disposés à reconnaître que nous sommes une société de buveurs. Ce n'est pas que je souhaite la prohibition, loin de là, mais nous allons devoir modifier fondamentalement nos attitudes. C'est déjà commencé. On le constate lors d'une partie. Dans un couple, l'un des deux décide de ne pas boire afin de pouvoir conduire la voiture au retour. Il semble que cela se fasse couramment en Scandinavie.

Mais c'est l'attitude de gens responsables. Toutefois, le problème vient de certains jeunes, moins responsables, et aussi des alcooliques. Il y a également ceux qui sont incapables de bien juger. Certains diront que si vous conduisez en état d'ivresse vous pouvez vous faire prendre; vous risquez alors la prison ou cela pourrait coûter cher. Nous en sommes tous très conscients maintenant, mais quand on a les facultés affaiblies après six ou sept verres, on peut penser différemment. Il nous appartient donc de juger si nous sommes en état de conduire. Je le répète,